ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS
SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE
ET DE LA JEUNESSE

DIRECTIVE No 5 le 12 janvier 2024

STRUCTURES D'ACCUEIL SUBVENTIONNEES AU SENS DE LA LAE
Explications relatives à la manière de compléter le document pour la présentation des ***comptes annuels***

Produits d'exploitation

Pour toutes les contributions, contrôler l'adéquation avec le chiffre d'affaire extrait de la plateforme ETIC-AEF.

Contributions		
3000	Contributions des parents (préscolaire)	Montants facturés et reçus pour l'accueil préscolaire.
3005	Contributions des parents (parascolaire 1)	Montants facturés et reçus pour l'accueil parascolaire 1
3006	Contributions des parents (parascolaire 2)	Montants facturés et reçus pour l'accueil parascolaire 2.
3020	Contributions des communes (préscolaire)	Idem 3000
3025	Contributions des communes (parascolaire 1)	Idem 3005
3026	Contributions des communes (parascolaire 2)	Idem 3006
3030	Facturation hors canton (préscolaire)	Montants facturés et reçus pour l'accueil préscolaire des enfants domiciliés hors canton.
3060	Refacturation autres frais et prestations non-subv.	Montants refacturés : par exemple aux employés (frais repas), ou aux parents (frais de rappels, forfait inscription,…).

Subventions		
3200	Contribution du fonds sur places facturées	**Lien automatique avec l'onglet 7. Ne pas compléter.**
3220	Subventions fédérales	Versées par l'OFAS
3290	Autres subventions	Subventions diverses versées à l'institution. Y compris subvention Fonds contrat formation.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation		
4000	Alimentation	Montants versés pour l'exploitation de la crèche
4100	Pharmacie	
4110	Articles d'hygiène	
4200	Mat. éduc., jeux et frais d'animation	Montants **inférieurs à Fr. 5'000.—** par facture

Charges du personnel		
5010 à 5080	Salaire personnel	Salaire **brut** du personnel. Pourcentage de travail à annualiser.
5090	Prestations d'assurances accident / maladie	Indemnités salariales versées lors d'arrêts accident/maladie. **Montant négatif**
5095	Indemnités RHT & APG COVID	Indemnités reçues pour toute l'année 2020. **Montant négatif**

➲ Les rubriques 5010 à 5080 doivent correspondre aux totaux (salaire brut Fr./an) des documents excel onglet no. 5 (*liens **automatiques** avec rubriques du document Excel onglet no. 2 « PP »)*

Rubrique 5080 (salaires personnel stagiaires/apprentis CFC)

➲ Les éducatrices/teurs en cours d'emploi (sans CFC d'ASE) sont considérés comme du personnel d'encadrement auxiliaire et à indiquer sous rubrique 5050.

Charges sociales		
5100	AVS-AC-APG-Alfa-Fonds	Part employeur
5110	LPP (Caisse de retraite)	Part employeur
5120	Assurances accidents/maladie	Part employeur
5150	Allocations de résidence	Si elles sont prévues et versées
5160	Allocations compléments enfants	Uniquement utilisé par les **structures communales**

Attention : vous devez fournir **une attestation de votre caisse de compensation** confirmant l'acquittement des charges sociales.

Autres frais du personnel		
5200	Frais de recherche de personnel	Annonces, etc.
5210	Frais de formation / formation continue	Frais pris en charge par la structure.
5220	Autres frais du personnel	Frais divers concernant le personnel

Autres frais		
6000	Loyer	Selon contrat de bail + charges figurant sur le bail
6040	Frais de nettoyages	Ne pas comptabiliser de salaire dans ce poste
6050	Entretien courant des locaux	Achat : montants **inférieurs à Fr. 5'000.—** par facture Ne pas comptabiliser de salaire dans ce poste
6060	Entretien mobilier et installation	Achat : montants **inférieurs à Fr. 5'000.—** par facture
6200	Frais de véhicule	Liés exclusivement aux activités de la structure.
6201	Leasing véhicule	Liés exclusivement aux activités de la structure.
6210	Frais de déplacement, frais de transport	Billets de train, remboursement de km selon note de frais
6300	Assurances	Autres que sociales, par ex. RC, incendie, protection juridique
6400	Frais d'énergie et d'éclairage	
6460	Taxe d'enlèvement des déchets	
6500	Frais de bureau, fourn. De bureau	
6510	Frais de téléphone, internet	
6520	Bulletin officiel	Imputation interne pour **structures communales**
6530	Honoraires fiduciaire et	Ne pas comptabiliser de salaire dans ce poste

	conseils	
6570	Frais informatiques	
6600	Frais de représentation, publicité	
6700	Frais divers	Max 1% du montant total « autres frais » ou à justifier.

Dotation aux provisions		
7100	Variation provision débiteurs douteux	Dispositions fixées par le CO
7110	Variation provision à long terme	A utiliser uniquement pour les produits hors exploitation (rubriques 8600 et 8700)
7120	Variation provision fluctuation résultat	Sur accord SPAJ – Attention : la contrepartie doit être disponible en termes de liquidités sans quoi ce montant doit figurer sous poste 8500.

Amortissements		
7910	Amortissement mobilier	Max. 25% de la valeur résiduelle
7920	Amortissement informatique	Max. 40% de la valeur résiduelle
7930	Amortissement véhicules	Max. 30% de la valeur résiduelle
7940	Amortissement matériel éducatif + jeux	Max. 30% de la valeur résiduelle
7950	Amortissement autres installations	Max. 30% de la valeur résiduelle
7990	Amortissement sur immeubles	Si admis par SPAJ, taux d'amorti. fixé selon les cas

Charges et produits financiers		
8000	Charges financières	Intérêts liés à une dette figurant au passif, frais de tenue de compte.
8100	Produits financiers	Intérêts bancaires, postaux ou s/prêts et placements. **Montant négatif**
8200	Location/Vente	Si admis par SPAJ, montant de rachat de la structure par une association.

Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques		
8400	Pertes / récupération s/débiteurs	Dispositions fixées par le CO
8500	Excédent à rembourser aux communes	
8600	Dons	Montants reçus. **Montant négatif**
8700	Autres produits / charges hors expl., exc., uniques	Produits : p. ex. vente de Noël, revenu d'une activité étrangère à la garde des enfants.

Document Excel onglet no. 3 *"Justificatif écarts"*

Nous prions les institutions de compléter ce document uniquement pour les rubriques où se trouve un écart significatif entre le montant inscrit au budget et celui inscrit dans les comptes annuels.

Document Excel onglet no. 4a *"Annexe aux comptes – éléments hors bilan"*

Nous prions les institutions de compléter ce document pour toutes les rubriques concernées. Des points ne figurant pas en détail dans cet onglet peuvent être mentionnés sous "autres remarques, mentions éventuelles". *« L'exemple » est à supprimer*.

Document Excel onglet no. 4b *"Investissements"*

Nous prions les institutions de compléter ce document en indiquant le montant des investissements réalisés de plus de Fr. 5'000.— ainsi que leur source de financement (rappel: les achats pour un montant inférieur à Fr. 5'000.— par facture sont à intégrer directement dans la

rubrique correspondante du compte d'exploitation). Si aucun investissement n'a été réalisé, prière de l'indiquer sous la rubrique "commentaires". *« L'exemple » est à supprimer*.

Document Excel onglet no. 5 *"Détails personnel"*

Nous prions les institutions de compléter ce document en veillant à ce que les totaux bruts coïncident avec les montants inscrits dans les différentes rubriques du budget ou des comptes (liens automatiques avec rubriques du document Excel onglet no. 1 "PP").

Document Excel onglet no. 6 *"Calcul taux d'occupation"*

Nous vous remercions de remplir toutes les cases jaunes. Les cases bleues se calculent automatiquement.

Document Excel onglets no. 7 *"Subventionnement"*

Nous vous remercions de remplir toutes les cases jaunes. Les cases bleues se calculent automatiquement. Si les conditions du REGAE sont remplies, les inscriptions "Erreurs" disparaîtront.

